



JUS
AFRICA

*UN DEMI-SIECLE AFRICAIN AU CIRDI :
REGARDS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS*

*Le 27 mars 2017
CENTRE DE SEVRES
35 bis rue de Sèvres - 75006 paris*

SOUS LA DIRECTION DE :

Walid BEN HAMIDA
Maître de conférences, Université Paris Saclay

Jean Baptiste HARELIMANA
Président du Conseil d'Orientation de l'Institut Afrique Monde
Avocat au Barreau des Hauts de Seine

Achille NGWANZA
Chargé d'enseignement Universités Paris II, Yaoundé II
Président du Groupe de travail OHADA du CFA

PRESENTATION

Le droit des investissements a connu une évolution coïncidant avec la création en octobre 1966 du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements. Ce dernier est devenu – conséquence de sa belle vitalité – un interprète incontournable de la norme internationale, se proposant de supplanter la protection diplomatique.

D'aucuns s'accordent d'ailleurs à dire que cet instrument a été un des paris les plus audacieux en matière d'investissement, tant du point de vue de la rapidité de son entrée en vigueur que de celui de la reconnaissance dont il jouit aujourd'hui. Ce nouveau système d'arbitrage a vu le jour en grande partie grâce aux nombreux Etats africains impliqués dans le processus d'élaboration de la Convention dès les origines du projet. Les Etats africains ont activement participé à la négociation et à la rédaction du texte. Parmi les 25 premières affaires enregistrées au CIRDI, la majorité (15 d'entre elles) impliquent des Etats africains. Fécond d'une jurisprudence abondante dans le domaine du droit international des investissements, le CIRDI est néanmoins méconnu du grand public, notamment en Afrique.

Au 31 décembre 2016, le CIRDI a enregistré 597 affaires sous la Convention CIRDI et le Règlement du Mécanisme supplémentaire. Cent-trente-trois (133) de ces affaires, soit 22%, impliquaient comme partie un Etat africain. Ainsi, la pratique arbitrale de ce Centre trouve son origine dans les très nombreuses affaires africaines qui ont permis d'encadrer la procédure et d'entériner certaines pratiques liées aux questions de fond de l'arbitrage. Elles sont vallonnées d'éléments procéduraux intéressants et instructifs.

50 ans après l'entrée en vigueur de la Convention CIRDI, il semble opportun d'offrir un aperçu de la participation des Etats africains dans l'arbitrage CIRDI telle qu'elle s'est dessinée jusqu'en 2016. L'ambition de ce colloque, qui réunit quelques-uns des meilleurs spécialistes de la matière, est de tenter ce bilan et de voir si l'insertion de l'Afrique dans la mondialisation par le biais de l'arbitrage international tend à surmonter son absence de durabilité et s'il répond aux espoirs que l'Afrique a placés en lui.

PROGRAMME

08H30 : **Accueil des participants**

09H20 : **Ouverture des travaux**

Sous la présidence : Thierry KALONJI,
Directeur de la promotion des investissements, COMESA

Mot de bienvenue

Stéphane GOMPERTZ, Vice-Président de l'Institut Afrique Monde, Ambassadeur
Climat de la France, Ministère des Affaires étrangères,

Allocution de la Secrétaire générale du CIRDI

Meg KINNEAR

Allocution du Ministre de la justice et des droits de l'homme du Mali

Mamadou Ismaila KONATE *

Rapport introductif : le contentieux CIRDI africain

Walid BENHAMIDA, Maître de conférences, Université Paris Saclay

10H15 : **TABLE RONDE 1 : LA COMPETENCE**

Sous la présidence : Ahmed Sadek El KOSHERI,
Associé KOSHERI RASHED & RIAD Law, Le Caire

- ❖ **Le consentement**
Simon NDIAYE, Associé HMN & Partners, Paris
- ❖ **La compétence matérielle**
Sabrina AÏNOUZ, Associée CURTIS MALLET PREVOST, Paris
Anna KOUYATE, Collaboratrice CURTIS MALLET PREVOST, Paris
- ❖ **La compétence personnelle**
Jalal El AHDAB, Associé GINISTIE MAGELLAN, Paris
- ❖ **La compétence temporelle**
Yves NOUVEL, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

11H35 : **Pause-café**

11H45 :

TABLE RONDE 2 : L'INSTANCE – LA PROCEDURE

Sous la présidence : Jean Louis ATANGANA AMOUGOU,
Professeur, Directeur de cabinet de la Secrétaire Générale de l'Organisation
Internationale de la Francophonie

- ❖ **La récusation**
Eric TEYNIER, Associé TEYNIER PIC, Paris
- ❖ **Les procédures parallèles**
Mathias AUDIT, Professeur à l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
- ❖ **Les demandes reconventionnelles**
Noah RUBINS, Associé FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, Paris
- ❖ **L'intervention des tiers**
Charles KAPLAN, Associé Orrick Rambaud Martel, Paris

13H05 :

Pause déjeuner libre

14H30 :

TABLE RONDE 3 : L'INSTANCE – LE FOND

Sous la présidence : Pierre MAYER
Professeur émérite à l'Université Paris 1

- ❖ **La détermination du droit applicable**
Emery MUKENDI WA BASHARA, Associé Emery MUKENDI WAFWANA
& Associés, Kinshasa
- ❖ **La corruption**
Ana GERDAU de BORJA, Avocate au Barreau de Paris
- ❖ **La diligence de l'investisseur**
Philippe LEBOULANGER, Associé LEBOULANGER & Associés, Paris
- ❖ **La réparation**
Philippe PINSOLLE, Associé QUINN EMMANUEL, Paris

15H50 :

Pause-café

16H00 :

TABLE RONDE 4 : LA SENTENCE

Sous la présidence : Ismaïla Madior FALL
Professeur, Ministre conseiller du Président de la République du Sénégal

- ❖ **L'interprétation**
Mohammed SHELBAYA, Associé Shearman & Sterling, Paris

- ❖ **L'annulation**
Eduardo SILVA-ROMERO, Associé Dechert, Paris
- ❖ **L'exequatur**
Mohamed KEBE, Associé GENI & KEBE, Dakar
Khaled ABOU EL HOUDA, Associé HOUDA & Associés, Dakar
- ❖ **L'exécution**
Hery Frédéric RANJEVA, Associé FOLEY HOAG, Paris

17H20 : Clôture des travaux

- ❖ **Rapport de synthèse**
Achille NGWANZA, Chargé d'enseignement Universités de Paris II,
Yaoundé II, Président du groupe de travail OHADA du CFA
- ❖ **Allocution de clôture de la Ministre de la promotion des investissements privés, du commerce, du tourisme et de l'industrie de la République du Gabon**
Madeleine BERRE *

17H50-19h00 : Cocktail de clôture

* intervenant à confirmer

**UN DEMI-SIECLE AFRICAIN AU CIRDI :
REGARDS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS**

*Paris, le 27 mars 2017
Centre de Sèvres, 35 bis rue de Sèvres 75006 Paris*

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION /REGISTRATION FORM
(1 par personne / 1 per person)**

Modalités d'inscription

L'inscription au colloque n'est validée qu'après règlement des droits

Inscription et paiement avant le 10 mars 2017 : 100 € HT (120 € TTC)

Inscription et paiement ultérieurs : 150 € HT (180 € TTC)

Etudiants : 50 € HT (60 € TTC)

À régler par virement ou chèque bancaire à l'ordre de : JUS AFRICA

- Les chèques sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante :
JUS AFRICA, 148 rue de l'Université 75007 Paris
- En cas de virement, préciser dans « Objet du virement » : Colloque IAMCIRDIJUS2017
- Merci d'envoyer également par courriel (contact@jusafrika.com) les références de votre virement (nom, montant, date du virement) et le formulaire d'inscription. Vous recevrez un avis de réception pour confirmer votre inscription.

CIC DRANCY

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30066	10953	00020251101	19

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3006 6109 5300 0202 5110 119

BIC : CMCIFRPP

- Sont compris dans les droits d'inscription : la participation au colloque, le document de travail, les pause-café, le cocktail et l'attestation de participation.

CIVILITE :

NOM / LAST NAME:

PRENOM / FIRST NAME:

TITRE / TITLE :

ORGANISATION/ CORPORATION :

ADRESSE :

PAYS :

COURRIEL / EMAIL :

TELEPHONE / PHONE NUMBER :

Tarif professionnel :

Tarif Etudiant :

Date :

Signature :